

## COMMUNE DE LA VIEUX RUE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être approuvé par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son approbation par le conseil municipal.

Le compte administratif 2021 a été approuvé le 24 Mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 433 404.52 euros. Elles sont augmentées du report positif des années antérieures s'élevant à 613 688.03 €. Le total des recettes de fonctionnement est donc de : 1 047 092.55 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 48 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 335 288.46 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Néanmoins, la Dotation Globale de Fonctionnement perçue en 2021 : 46 124 € a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente 46 058 €. (en 2016 : 52 643 €, en 2017 : 50 428 € en 2018 : 50 626 €, en 2019 : 45 859 €, en 2020 : 46 058 €).

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (montant total perçu en 2021 : 219 324 €)
- Les dotations versées par l'Etat : 144 321 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montant perçu en 2018 : 20 561 €, en 2019 : 26 688, en 2020 : 15 300 €, en 2021 : 27 073 €*)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	90 784,57 €	Excédent brut reporté	509 010,90 €
Dépenses de personnel	160 189,16 €	Recettes des services	15 300,56 €
		Atténuation charges de personnel	23 172,98 €
Autres dépenses de gestion courante	53 787,29 €	Impôts et taxes	219 324,41 €
Dépenses financières	4 282,44 €	Dotations et participations	144 321,29 €
Dépenses exceptionnelles	594 €	Autres recettes de gestion courante	18 615,03 €
Autres dépenses	25 651,00 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	532,72 €
Total dépenses réelles	335 288,46 €	Autres recettes	2,88 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	451,30 €	Total recettes réelles	433 404,52 €
Total général	335 739,76 €	Total général	1 047 092,55 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 sont :

- *concernant les ménages*
  - Taxe foncière sur le bâti : 44,32 % (part communale 18,96 % et part départementale : 25,36 %)
  - Taxe foncière sur le non bâti : 36,85 %

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent pour 2021 à 144 321,29 €. Elles s'élevaient en 2020 à 125 718,22 €, soit une augmentation de 18 603,07 €.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

La section d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la mise en accessibilité du cimetière, à la restauration du monument aux morts, à l'aménagement de la cuisine scolaire...).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Restes à réaliser de 2021	177 241,00 €	Subventions	3 969,00 €
Remboursement d'emprunts	14 793,56 €	FCTVA	8 640,36 €
Reversement de la taxe d'aménagement	1 840,09 €	Réserves-Excédents de Fonctionnement capitalisés	192,45 €
Concessions, droits similaires	199,12 €	Taxe aménagement	3 455,69 €
Agencement de la cuisine scolaire et le préau de l'école	15 881,78 €		
Remplacement de la chaudière mairie - école	27 440,40 €		
Bornes défense incendie	792,00 €		
Kit centrale alerte attentat	1 076,22 €		
Tracteur tondeuse	13 524,00 €		
Achats divers (Ordinateur portable et tablettes numériques pour l'école)	3 210,46 €		
Livres bibliothèque, perceuse...	2 559,86 €		
Opérations d'ordre	0 €	Opérations d'ordre	451,30 €
		Solde d'investissement reporté	140 680,45 €
Total général	81 317,49 €	Total général	157 389,25 €

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### 1°) FONCTIONNEMENT

Recettes 2021	433 404.52 €
Dépenses 2021	335 739.76 €
Résultat 2021	97 664.76 €
Résultat reporté N-1	613 688.03 €

---

<b>Résultat total avec report</b>	<b>711 352.79 €</b>
-----------------------------------	---------------------

#### 2°) INVESTISSEMENT

Recettes 2021	16 708.80 €
Dépenses 2021	81 317.49 €
Résultat 2021	- 64 608.69 €
Résultat reporté N-1	140 680.45 €

---

<b>Résultat total avec report</b>	<b>76 071.76 €</b>
-----------------------------------	--------------------

#### 3°) RESULTAT

---

Résultat 2021	33 056.07 €
---------------	-------------

---

<b>Résultat Total avec report</b>	<b>787 424.55 €</b>
-----------------------------------	---------------------

#### 4°) Restes à réaliser - Besoin de financement

##### Restes à réaliser

Recettes	- €
Dépenses	177 241.00 €
<b>Solde Restes à Réaliser</b>	<b>- 177 241.00 €</b>

#### 5°) RESULTAT GLOBAL

---

Résultat avec report	787 424.55 €
Reste à réaliser	- 177 241.00 €
<b>Résultat global 2021</b>	<b>610 183.55 €</b>

##### Besoin de financement en investissement

---

Solde Restes à Réaliser	- 177 241.00 €
Résultat total investissement	76 071.76 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 101 169.24 €</b>

---

Fonctionnement R002	610 183.55 €
Pour BUDGET 2022	

---

Investissement R001	
Pour budget 2022	76 071.76 €

---

article 1068 en 2022 :	101 169.24 €
------------------------	--------------

b) Principaux ratios

*Dépenses réelles de fonctionnement / population : 577,09 ; produit des impositions directes/population : 377,49 ; recettes réelles de fonctionnement / population : 745,96*

c) Etat de la dette

*Le capital restant dû au 31 décembre 2021 : de 81 298,29 €*

*L'annuité 2021 comprend 14 793,56 € en capital et 4 282,44€ en charges d'intérêt.*

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à La Vieux Rue, le 5 avril 2022

Le Maire,

Thierry VANDERPert

